

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013**

*Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes*

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 10 décembre 2013 'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Lundi 16 décembre 2013, à 20 heures 30, sous la présidence du Docteur Emmanuel HERVIEUX, Maire.

**Présents** : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Thierry PICHON, Gérard BAZIN, Christophe MENAGER, André VILLARD, Patrick DAVID, Bernard GUERTON (suppléant de St Péruy Epreux), Michel CHAMBRIN, Pierre COISONN,

Mmes : BERTHEAU Christiane, Chantal IMBAULT, Isabelle MARQUES

**Excusés** : Mrs Christian MARCILLE (pouvoir à Mr HERVIEUX), Mme Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce), M. Christophe ROUILLON (suppléant de Teillay le Gaudin)

Nombre de conseillers en exercice : ..... 14

Nombre de conseillers présents : ..... 12

Nombre de pouvoirs : ..... 1

Nombre de votants : ..... 13

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire informe et demande au Conseil Municipal la rectification concernant le tarif de location de la Salle des Associations à 150€/an et non 150€/mois comme stipulé.

Monsieur BAZIN informe le conseil de son désaccord sur l'attribution de subvention sans que les associations concernées ne fournissent de bilan annuel. Monsieur le Maire prend note et stipule que les bilans devront être transmis avant le 31 mars 2014.

Les membres du conseil, à l'unanimité, donnent leur accord et approuvent le compte rendu de la séance du 19 novembre 2013.

### **I-DELIBERATIONS**

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

**1) Convention de transfert de personnel communal à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :**

D'autoriser le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, relative au transfert de personnels avec transfert total des compétences.

**2) Convention de mise à disposition de services à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :**

D'autoriser le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, relative à la mise à disposition de services.

**3) Convention de mise à disposition du personnel Communautaire aux Communes associées :**

D'autoriser le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, relative à la mise à disposition du personnel Communautaire aux Communes Associées.

**4) Révision du tableau des effectifs :**

**Agents titulaires :**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de procéder à nouveau à des ajustements utiles du tableau des effectifs du personnel communal, compte tenu du transfert de compétences scolaires à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

La modification des effectifs du personnel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme suit :

**Filière technique :**

La suppression de :

1 poste à temps complet

2 postes à 26h50

1 poste à 25h00

1 poste à 22h00

1 poste à 21h50

La création d'un poste à temps complet.

**Filière animation :**

La suppression d'un poste à 21h50 et le remplacer par la création d'un poste à 12h00.

**Emplois d'avenir :**

La suppression d'un poste à temps complet.

**5) Prise en charge des dépenses d'investissement du budget EAU avant le vote du budget primitif de 2014 :**

D'autoriser le Maire à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013.

**6) Prise en charge des dépenses d'investissement du budget ASSAINISSEMENT avant le vote du budget primitif de 2014 :**

D'autoriser le Maire à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013.

**7) Prise en charge des dépenses d'investissement du budget général COMMUNE avant le vote du budget primitif de 2014 :**

D'autoriser le Maire à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013.

**8) Assurance du personnel : Choix du contrat :**

D'accepter le contrat d'Assurance de la société GROUPAMA, pour l'assurance du personnel communal pour une période de un an soit du 01/01/2014 au 31/12/2014.

**9) Contrats d'assurance :**

D'accepter les contrats d'assurance de la société GROUPAMA, pour la flotte automobile, les marchandises transportées, les collaborateurs en mission, les dommages aux biens, la responsabilité civile, et la protection juridique des agents et élus, pour une période de un an soit du 01/01/2014 au 31/12/2014.

**10) Approbation de la modification des Statuts de la SIERP :**

D'approuver la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'électricité de la Région de Pithiviers.

**11) Modification de l'inventaire communal :**

De dénoncer la convention d'occupation des locaux situés 11 avenue d'Arconville - 45480 OUTARVILLE, cadastré D200, d'une superficie de 205,11M2 entre la Commune et la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et de réinscrire à l'inventaire communal lesdits locaux.

**12) Modification du PLU :**

D'annuler et de remplacer suite à une erreur de parcelle, la délibération n° 102-2013, relative à la modification simplifiée du PLU, concernant la classification de la parcelle 318 C n°225.

D'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L 123-13, R 123-20-1 et R 123-20-2 du Code de l'Urbanisme afin de classer la parcelle 318 C n° 275 sur la commune de Teillay-le-Gaudin en zone Ub et non en zone AU1.

### **13)Renouvellement de la mise à disposition des installations sportives :**

D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention des équipements sportifs avec le Conseil Général du Loiret.

## **II - ACQUISITIONS DE MATERIEL**

Les membres du conseil municipal, ont adopté les différents devis :

- 1) SDI Protection et Sécurité Incendie :  
Fourniture et pose d'extincteurs pour la Salle des Associations, pour la somme de 429,64 € TTC.
- 2) Société SIGNAUX GIROD CENTRE LOIRE :  
Fourniture de signalétique sur la Commune d'Outarville, pour la somme de 402,80 TTC.
- 3) Société FICHO HYGIENE :  
Fourniture de petits équipements et d'entretien pour la Salle des Associations, pour la somme de 2 016,67 € TTC.

## **III - AFFAIRES DIVERSES**

- 1) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dates à retenir :
  - ⇒ Règlement intérieur de la Salle des Associations : Mardi 7 janvier 2014 à 18h00.
  - ⇒ Les dates de permanence de Madame la Député, soit les 31 mars et 12 octobre 2014 de 10h00 à 12h00.
  - ⇒ Rappel - Colis des Anciens : Vendredi 20 décembre 2013.
  - ⇒ Commission des travaux : Jeudi 9 janvier 2014 à 10h30. Concernant les travaux du Presbytère, Monsieur le Maire demande à Madame BERTHEAU de se rendre sur place pour évaluer les travaux à entreprendre.
- 2) Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la réunion relative au rythme scolaire avec les institutrices, celles-ci souhaitent supprimer la boîte postale et demande la mise en place d'une simple boîte aux lettres.
- 3) Monsieur le Maire donne lecture du courrier de GRDF et demande à Monsieur BAZIN de bien vouloir établir un programme pour 2014.
- 4) Monsieur le Maire donne lecture du courrier des équitants de la Commune, rappelant l'amendement voté à l'Assemblée Nationale de la hausse de TVA et demande quelles actions seront entreprises face à l'incohérence de tarifs entre la pratique de l'équitation et l'accès aux structures sportives que propose la Commune. Cette lettre n'étant pas nominative, Monsieur le Maire ne peut y répondre.
- 5) Madame BERTHEAU demande que le parc attenant à la Salle des Associations soit ré clôturé et qu'il soit installé un portillon à l'avant de celui-ci.
- 6) Concernant l'inauguration de la Salle des Associations, Monsieur le Maire souhaite en faire part à Monsieur le Sous-Préfet afin de définir ensemble d'une date pour fin janvier, début février 2014.
- 7) Monsieur le Maire informe le conseil que la fourniture signalétique relative au devis de la société SOGNIAUX GIROD CENTRE LOIRE comprend les signalisations suivantes :  
PHARMACIE, CABINET DE CARDIOLOGIE, LES 3 LABOUREURS.  
Toujours dans l'amélioration de la circulation, Monsieur le Maire envisage l'installation de ralentisseurs Rue de Lambreville.
- 8) Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AML45 remerciant la Commune d'avoir contribué à la consultation concernant le projet de zonage relatif à une offre médicale insuffisante, élaboré par l'Agence Régionale de Santé du Centre, ainsi que de la copie du courrier d'AML45 adressé à Monsieur le Directeur Général de l'ARS Centre.

- 9) Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SDIS du Loiret informant que le service départemental d'incendie et secours a pris acte de la prise de compétences par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.
- 10) Monsieur le Maire informe le conseil que la requête d'un particulier d'Epreux à propos de sa participation à l'assainissement est rejetée par le tribunal Administratif d'Orléans.
- 11) Monsieur le Maire informe le conseil que la dotation provenant du produit des amendes de polices relatives à la circulation s'élève à la somme de 3 814,00 €.
- 12) Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'est rendu accompagné de Monsieur MARCILLE, afin d'étudier les possibilités d'installation d'un caniveau sur une voie communale.
- 13) Messieurs Patrick DAVID et Michel GUERTON alertent le conseil des dégâts sur les chaussées malgré les travaux entrepris, dans la traversée d'Epreux.
- 14) A l'issue des différentes demandes de travaux, Monsieur le Maire demande à Monsieur PICHON de consulter les entreprises spécialisées sur les travaux concernés :
  - Le caniveau à Acquebouille
  - Les nids de poule à St Péravy Epreux ,
  - Le goufre rue des Ecoles,
  - Les ralentisseurs rue de Lambreville
- 15) Monsieur PICHON informe le conseil que les travaux d'installation de la réserve de Poily sont interrompus et reprendront début janvier 2014, Monsieur PICHON stipule que cette interruption n'empêche pas le bon fonctionnement et le remplissage de la bêche.
- 16) Mme BERTHEAU informe le conseil que suite à la réunion du 27 novembre 2013, relative à l'extension d'un magasin, la C.D.A.C a émis un avis favorable.

#### **IV - TOUR DE TABLE**

Monsieur le Maire fixe la date au Jeudi 16 janvier 2014 à 18h00, à la Salle des Fêtes.

Séance levée à 22 heures 30

**Fait à Outarville, le 18 décembre 2013**

**Le Maire,**

**Dr Emmanuel HERVIEUX**

<b>SEANCE du 16/12/2013</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>	<b>Excusés</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>Emargement</b>
<b>Emmanuel HERVIEUX</b>	1	1			
<b>Thierry PICHON</b>	1	1			
<b>Christiane BERTHEAU</b>	1	1			
<b>Gérard BAZIN</b>	1	1			
<b>Pierre COISNON</b>	1	1			
<b>Christophe MENAGER</b>	1	1			
<b>Priscilla MALLET</b>	0	0	1		
<b>Isabelle MARQUES</b>	1	1			
<b>André VILLARD</b>	1	1			
<b>Anne DELORME</b>	0	0			
<b>Christian MARCILLE</b>	0	1	1	Mr HERVIEUX	
<b>Chantal IMBAULT</b>	1	1			
<b>Patrick DAVID</b>	1	1			
<b>Bernard GUERTON</b>	1	1			
<b>Michel CHAMBRIN</b>	1	1			
<b>Christophe ROUILLON</b>	0	0			
<b>TOTAUX</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>2</b>		